



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 novembre 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18 octobre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 novembre 2002

**Lotissement Communal 'Le Grand Feu' - avenant n° 1 - travaux de  
voirie et réseaux divers**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS,  
Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.  
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M.  
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme  
Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.

**Excusés :**

*Madame Lefebvre ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire est excusée.*

*Conseillers :*

M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2002**

DELIBERATION D20020344

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Lotissement Communal 'Le Grand Feu' - avenant n° 1 - travaux  
de voirie et réseaux divers**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 11 février 2002 le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux de viabilisation du Lotissement Communal du Grand Feu réalisé sous convention de mandat par l'OPAC. Le Maître d'œuvre étant le Cabinet NICOLET de Niort.

L'entreprise retenue pour le lot 1 – Voirie et Réseaux Divers est la SARL BONNEAU de Sainte-Ouenne.

**OBJET DE L'AVENANT :**

Le présent avenant a pour objet d'inclure au marché de l'entreprise concernée les travaux modificatifs suivants :

1°) Travaux en moins-value : Les prestations décrites en options 1, 2 et 3.

- . option n° 1 : - 8 561,09 € T.T.C
- . option n° 2 : - 13 634,44 € T.T.C.
- . option n° 3 : - 22 824,66 € T.T.C.

2°) Prestations en plus-value : le choix par le maître d'ouvrage de faire réaliser en régie les options 1, 2 et 3 et donc de les retirer du présent marché implique l'obligation de mise en place de structures d'attente pour les accès et raccordement sur les voies existantes et notamment la pose de grilles d'engouffrement EP, la mise à niveau de tampons EU existants.

La pose des bornes vidéo non prévues au marché fait suite à l'acceptation par le maître d'ouvrage du devis France Télécom pour la mise en place du réseau câblé.

- . plus-value : + 8 042, 76 € TTC.

Le montant du présent avenant s'élève en moins value à la somme de 36 977, 43 € TTC ;

**MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHE :**

<b>DESIGNATION</b>	<b>H.T.</b>	<b>TVA 19,60 %</b>	<b>T.T.C.</b>
Montant du marché Solution de base + options 1 à 3	92 002,26 €	18 032,44 €	110 034,70 €
Avenant n° 1 en moins-value	- 30 917,58 €	- 6 059,85 €	- 36 977,43 €
<b>TOTAUX</b>	<b>61 084,68 €</b>	<b>11 972,59 €</b>	<b>73 057,27 €</b>

Le montant du marché y compris le présent avenant est ainsi porté à la somme T.T.C. de :

**SOIXANTE TREIZE MILLE CINQUANTE SEPT EUROS ET VINGT SEPT CENTIMES**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 du lot n° 1 ci-annexé ;
- autoriser l'OPAC agissant pour la Ville de NIORT dans le cadre de son mandat à signer cet avenant.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort  
**Bernard BELLEC**  
L'Adjoint Délégué

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)